

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANE**  
**CENTRE NATIONAL DE CARDIOLOGIE (CNC)**

**EXTRAIT POUR PUBLICATION DU PROCES VERBAL**  
**DE SELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES**  
**PUBLICS DU CENTRE NATIONAL DE CARDIOLOGIE (PR-CPMP DU CNC)**

L'an Deux Mille Vingt-Trois et le 05 janvier à 11H30mn, s'est tenue dans le bureau du Chef du Département Administratif (gestionnaire) du CNC, une réunion de la Commission de sélection du Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du CNC (PR-CPMP), désignée par note de service n°02 du 04 janvier 2023, sous la présidence de Mr. Cheikhna Aba Cheikh Abdellah Atigh, Gestionnaire du CNC,

**Etaient présents :**

Mr. Cheikhna Aba Cheikh Abdellah Atigh, Gestionnaire du CNC, Président  
 Mr Sidi Mohamed Siyam, Chef Service Approvisionnement au CNC, membre  
 Mme Coumba Gaye, Assistante de Direction au CNC, membre

**1. Ordre du jour :**

L'ordre du jour était consacré à la sélection des trois (3) premiers candidats, au poste du président de la CPMP (PR-CPMP) du Centre National de Cardiologie, selon l'ordre de mérite, sur la base des critères de sélection publiés dans l'avis de recrutement.

**2. Modalités de sélection:**

En se référant à l'avis la commission a arrêté les modalités ci-après :

Critères	Mesure	Moyen de vérification
<b>Etape 1 : Séance d'ouverture :</b> constat du nombre et des dossiers de candidatures et l'ouverture des plis avec accent mis sur les dates et heures de dépôt.		
<b>Etape 2 : Examen de la Recevabilité :</b>	Oui ou Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Totalité des pièces demandées sont fournies,</li> <li>- L'âge inférieur ou égal à 57 ans,</li> <li>- Preuve d'appartenance au personnel fonctionnaire ou contractuel du CNC.</li> </ul>
<b>Etape 3 : Analyse de la conformité :</b> 1. Qualification et compétence, 2. Expérience générale 3. Expérience spécifique	Notes =80/100 pts 15 points 25 points 40 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seuls les dossiers de candidature recevables seront analysés dans cette étape,</li> <li>- Domaines et niveaux des diplômes,</li> <li>- Nombre d'année d'expérience générale,</li> <li>- nombre d'années d'expérience en passation des marchés publics</li> <li>- Seuls les candidats ayant plus de 55 points du total des 3 critères sont admissibles à l'entretien oral</li> </ul>
<b>Etape 4 : Entretien oral :</b> 1. Maitrise des langues de travail (arabe ou français) 2. Maitrise de l'outil informatique	Notes =20/100 pts 10 points 10 points	Questions orales (tirage au sort) à répondre en langue de choix,  Questions orales (tirage au sort) en informatique à répondre en langue de choix,

**3. Déroulement et résultats (étapes 1, 2 et 3):**

a. **Séance d'ouverture :** le 04 janvier 2023 à 14 h30 mn, constat de deux dossiers de candidature déposés dans les délais prévus et aucun dossier déposé après la date et l'heure. Il s'agit des dossiers du : Dr Doudou Sall et Mr Ahmedou Sidi Mahmoud.

b. **Recevabilité :** Après vérification des éléments des dossiers de candidatures des deux candidats, la Commission de sélection a conclu que :

1. Le dossier de candidature du Dr Doudou Sall est jugé non recevable pour motifs suivants:
  - Documents justifiant l'expérience professionnelle avant 2012 non fournis,
  - Le candidat est né le 11 avril 1964 : âge +58 ans (supérieur à l'âge limite demandé (57 ans au plus),
  - Absence de preuve d'appartenance aux fonctionnaires ou contractuels du Centre National de Cardiologie.
2. Le dossier de candidature de Mr Ahmedou Sidi Mahmoud est jugé recevable pour motifs suivants:
  - Le candidat est né le 30 décembre 1970: âge de 52 ans inférieur à l'âge limite (57 ans),
  - Fonctionnaire selon l'arrêté n° 243 du 05/08/2005 affecté au Centre National de Cardiologie,
  - La totalité des pièces demandées est fournie.

**c. Analyse de la conformité :**

à l'issue de l'analyse de la conformité du dossier du candidat Mr Ahmedou Sidi Mahmoud, dont le dossier est le seul jugé recevable, a permis de formuler les observations suivantes :

- Le dossier de Candidature est jugé conforme aux critères de qualification et de compétence (magister en économie=10 /15 points), d'expérience professionnelle générale (18 ans=25 /25 points) et d'expérience spécifique (16 ans = 40/40 points),
- La note globale obtenue pour l'ensemble des critères est de 75/80 points,
- La note obtenue est supérieure à la note d'admissibilité (> 55 points).

**4. Conclusion :**

En conclusion la Commission de Sélection du Président de la CPMP du Centre National de Cardiologie, en se référant à l'avis de recrutement publié le 12 décembre 2022, et après examen des deux dossiers de candidature au poste, a pris les décisions qui suivent :

- a. Le dossier de candidature du Dr Doudou Sall est jugé non-recevable pour les motifs ci-dessus:
- b. Le dossier de Candidature de Mr Ahmedou Sidi Mahmoud est jugé recevable et conforme aux critères de sélection demandés. Le Candidat Mr Ahmedou Sidi Mahmoud est admissible à l'entretien oral.

**En conséquence, et sur la base des éléments ci-dessus, (i) le dossier de candidature du Dr Doudou Sall est jugé non-recevable et (ii) le candidat Ahmedou Sidi Mahmoud est admissible à la phase d'entretien oral.**


**5. L'Entretien oral (20 point) :**

Le candidat sélectionné ci-dessus, Mr Ahmedou Sidi Mahmoud, est invité à se présenter au locaux du Centre National de Cardiologie CNC, le lundi 16 janvier 2023, entre 9 h 30 mn et 15 h 30 mn pour passer l'entretien oral,

**POUR LA COMMISSION DE SELECTION :**

Le président :

Cheikhna Aba Cheikh Abdellah Atigh: \_\_\_\_\_



Les membres :

1. Sidi Mohamed Siyam: \_\_\_\_\_

2. Coumba Gaye : \_\_\_\_\_

